

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 207****24 avril 1996****SOMMAIRE**

Adimco S.A., Luxembourg . . . . .	page 9915	Samsung Transporte, S.à r.l., Ehnen . . . . .	9899
Amas Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9936	Santermanno International S.A., Luxembourg . . .	9891
Archy Investment Group S.A., Luxembourg . . . . .	9936	Saragosse S.A., Luxembourg . . . . .	9899
CIC - Handelsgesellschaft AG, Grevenmacher . . . . .	9919	SCG Transports Internationaux, S.à r.l., Esch an der	
C.M.D., Corps des Majorettes de la Ville de Differ-		Alzette . . . . .	9900, 9901
dange, A.s.b.l., Differdange . . . . .	9912	Shalimar S.A., Luxembourg . . . . .	9900
D & M Services, S.à r.l., Dudelange . . . . .	9924	Sigma Associés S.A., Luxembourg . . . . .	9901
Euro Point, S.à r.l., Dudelange . . . . .	9917	Silversea Cruise S.A., Senningerberg . . . . .	9918
Fondation Paul Finet, Etablissement d'utilité publi-		Sintex Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9902
que, Luxembourg . . . . .	9936	Soberal S.A., Luxembourg . . . . .	9902
I.B. Trust Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9930, 9932	Société Civile Immobilière Résidence Mersch, Lu-	
Lux-World Fund Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	9890	xembourg . . . . .	9902, 9903
Mafla S.A., Luxembourg/Strassen . . . . .	9890, 9891	Solamyre Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9898
Maison Josy Juckem, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9891	Solutra, S.à r.l., Ehnen . . . . .	9902
Mapatrans, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9892	Special's, S.à r.l., Remich . . . . .	9902
Marathon S.A., Luxembourg . . . . .	9892	S.T.T., S.à r.l., Dudelange . . . . .	9903
Marbo Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9927	Super-Greenhouse, S.à r.l., Kayl . . . . .	9903, 9904
Massena Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9892	Tablar International S.A., Luxembourg . . . . .	9899
Mecalux S.A., Wecker . . . . .	9892	Terra-Trans, S.à r.l., Lamadelaine . . . . .	9904, 9905
Mig Productions, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9893	The «B» Partners S.A., Luxembourg . . . . .	9905
Mill Shoes, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9895	Thor S.A., Ehnen . . . . .	9904
Molshi S.A., Luxembourg . . . . .	9892	Tocqueville Finance S.A., Luxembourg . . . . .	9906
Mytaluma S.A., Luxembourg . . . . .	9893	Toitures Weyrich Alex, S.à r.l., Steinbrücken . . . .	9906
Navilux S.A., Luxembourg . . . . .	9893	Top Net de Luxe, S.à r.l., Remich . . . . .	9906
Noral S.A., Luxembourg . . . . .	9893	Transkaukasservice S.A., Wasserbillig . . . . .	9906
Nordtransinvest S.A., Wasserbillig . . . . .	9894	Transmondia S.A., Luxembourg . . . . .	9908
Norfin S.A., Luxembourg . . . . .	9894	Transports Michel Greco, S.à r.l., Luxembourg . . .	9908
Nouvelle Société Chaussures Ierace, S.à r.l., Schiff-		Transports Nello Bei-Quaglia, S.à r.l., Bascharage	9907
lange . . . . .	9926	Typical Inn's S.A., Luxembourg . . . . .	9905
Oil International Holding S.A., Wormeldange-Haut	9893	Uff International S.A., Luxembourg . . . . .	9901
Olympia Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	9896	UPBT, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9908
Oriflame International S.A., Luxembourg . . . . .	9894	Valemar S.A., Luxembourg . . . . .	9912
PDG Abracadabra S.A., Luxembourg . . . . .	9895	Valmont S.A., Luxembourg . . . . .	9919
Piwel, S.à r.l., Bertrange . . . . .	9911	Value Partners S.A., Luxembourg . . . . .	9934
Pleimont Participations S.A., Luxembourg . . . . .	9894	Velino S.A., Luxembourg . . . . .	9935
PMA Management, S.à r.l., Mersch . . . . .	9896	Video Actuel Luxembourg, S.à r.l., Pétange . . . . .	9934
P.M. Cosmetics S.A., Luxembourg . . . . .	9896	Video Wolter, GmbH, Esch-sur-Alzette . . . . .	9935
Polifontaine S.A., Luxembourg . . . . .	9896	Viking Management Group S.A., Luxembourg . . . .	9907
Power & Performance, S.à r.l., Rodange . . . . .	9897	Walu Holding S.A., Wasserbillig . . . . .	9935
Probiotech International S.A., Luxembourg . . . . .	9897	Wampach-Herzig et Cie, S.à r.l., Mondercange . . .	9934
Projekt Management Engineering S.A., Remich . . .	9897	Wine & Food Data S.A., Luxembourg . . . . .	9908
Real Estate Development S.A., Luxembourg . . . . .	9897	Wings International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9935
ReFoC, GmbH, Biwer . . . . .	9932	X-Data, Luxembourg . . . . .	9935
Représentations Hoffmann, S.à r.l., Luxembourg . .	9898	Zamo S.A., Luxembourg . . . . .	9909, 9910
Samaca Finance S.A., Luxembourg . . . . .	9898	Zamo II S.A., Luxembourg . . . . .	9910, 9911
Samsara Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9898		

**LUX-WORLD FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 46.535.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 62, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-WORLD FUND ADVISORY S.A.  
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG  
Signatures

(06904/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**LUX-WORLD FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 46.535.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 janvier 1996*

L'assemblée générale confirme la cooptation par le conseil d'administration de Monsieur Gilbert Ernst, directeur, membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Paul Koster, démissionnaire.

Monsieur Ernst termine le mandat de Monsieur Koster, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en l'an 2000.

Luxembourg, le 13 février 1996.

Certifié sincère et conforme  
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 62, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06905/012/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**MAFLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg/Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 51.580.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Luxembourg,  
agissant en sa qualité de mandataire de la société MAFLA S.A.,

en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 29 novembre 1995, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- MAFLA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 477 du 22 septembre 1995.

II.- Le capital souscrit de la société est de cinquante et un mille francs suisses (51.000,- CHF), représenté par cinq cent dix (510) actions de cent francs suisses (100,- CHF) chacune.

Lors de la constitution de la société, le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'au montant d'un million de francs suisses (1.000.000,- CHF).

III.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 29 novembre 1995, le conseil a décidé de procéder à l'augmentation de capital par la souscription de six mille quatre cent quatre-vingt-dix (6.490) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent francs suisses (100,- CHF) chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital se trouve augmenté à concurrence de six cent quarante-neuf mille francs suisses (649.000,- CHF) et passe de cinquante et un mille francs suisses (51.000,- CHF) à sept cent mille francs suisses (700.000,- CHF).

Toutes les actions nouvelles ont été libérées par la conversion en capital de créances certaines, liquides et exigibles à concurrence de six cent quarante-neuf mille francs suisses (649.000,- CHF) existant à la charge de la société et au profit des actionnaires actuels.

L'existence de ces créances est certifiée par un rapport de Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en date du 5 janvier 1996 et dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion

En conclusion des investigations auxquelles j'ai procédé, et de l'examen des documents qui m'ont été soumis, j'estime que la description de l'apport est claire et précise, le mode d'évaluation adopté est justifié, la créance dont un montant de 649.000,- francs suisses est appelée à être convertie en capital, est certaine, liquide et exigible, la rémunération par l'attribution de parts sociales d'une valeur nominale globale de 649.000,- francs suisses est équitable.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article trois des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à sept cent mille francs suisses (700.000,- CHF), représenté par sept mille (7.000) actions de cent francs suisses (100,- CHF) chacune, entièrement libérées.»

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

*Evaluation de l'augmentation de capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à seize millions trois cent soixante-sept mille sept cent quatre-vingts francs luxembourgeois (16.367.780,- LUF).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital, s'élève à environ deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 8 février 1996, vol. 398, fol. 44, case 12. – Reçu 163.678 francs.

*Le Receveur (signé):* W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 1996.

E. Schroeder.

(06907/228/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**MAFLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg/Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 51.580.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 février 1996.

E. Schroeder.

(06908/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**MAISON JOSY JUCKEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 60-62, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 27.342.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 janvier 1988, acte publié au Mémorial C, n° 111 du 27 avril 1988

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 475, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MAISON JOSY JUCKEM, S.à r.l.*

KPMG

*Experts-comptables*

Signature

(06909/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**SANTERMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 51.403.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 juin 1995*

– Monsieur Francesco Casoli est nommé directeur financier de la société avec pouvoir d'engager la société de par sa seule signature sur les comptes bancaires.

*Pour extrait sincère et conforme*

*Pour SANTERMANN INTERNATIONAL S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(06951/717/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**MAPATRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1026 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.  
R. C. Luxembourg B 48.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 février 1996.

*Pour MAPATRANS, S.à r.l.*  
Signature

(06910/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

---

**MARATHON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 16.189.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
**MARATHON S.A.**  
**BANQUE INDOSUEZ**  
**LUXEMBOURG**  
Signature

(06911/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

---

**MASSENA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 40.777.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
**MASSENA HOLDING S.A.**  
**BANQUE INDOSUEZ**  
**LUXEMBOURG**  
Signature

(06912/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

---

**MECALUX, Société Anonyme.**

Siège social: Wecker, Duchscherstrooss 18.  
R. C. Luxembourg B 36.114.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Clervaux, le 6 juin 1995, vol. 203, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wecker, le 16 février 1996.

**FIDUNORD, S.à r.l.**  
*Pour ordre*  
Signature

(06913/667/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

---

**MOLSHI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.602.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société* **MOLSHI S.A.**  
**BANQUE INDOSUEZ**  
**LUXEMBOURG**  
Signature

(06918/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

---

**MIG PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 79, rue de la Tour Jacob.  
R. C. Luxembourg B 43.299.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 1996, vol. 302, fol. 13, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

MIG PRODUCTIONS, S.à r.l.

(06916/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**MYTALUMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 29.204.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MYTALUMA S.A.

BANQUE INDOSUEZ

LUXEMBOURG

Signature

(06919/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**NAVILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 51.668.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 février 1996 et des décisions du conseil d'administration du 6 février 1996, que:

– Monsieur Dick Martens, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur le premier exercice.

– Monsieur Dick Martens a également été nommé administrateur-délégué avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

– Monsieur Renaud Florent a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 13 février 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(06921/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**NORAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 11.488.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

NORAL S.A.

BANQUE INDOSUEZ

LUXEMBOURG

Signature

(06922/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**OIL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour OIL INTERNATIONAL HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(06925/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**NORDTRANSINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 47.060.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1994, enregistrés à Grevenmacher, le 30 janvier 1996, vol. 164, fol. 56, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour la société  
NORDTRANSINVEST S.A.  
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.  
Signature

(06923/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**NORFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 44.285.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
NORFIN S.A.  
BANQUE INDOSUEZ  
LUXEMBOURG  
Signature

(06924/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**ORIFLAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 8.835.

Constituée en date du 22 janvier 1970 devant M<sup>e</sup> G. Altwies, acte publié au Mémorial C,  
Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 81 du 16 mai 1970

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 septembre 1995*

– Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes étant venu à échéance, Messieurs Jonas af Jochnick, Robert af Jochnick, Svante Pahlso-Moller et Torbjörn Ek sont réélus en tant qu'administrateurs pour une nouvelle durée d'un an et KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION est réélue commissaire aux comptes pour une nouvelle durée d'un an.

– Approbation de l'achat de ses propres actions par la société pour un maximum de 100.000 actions. Cette autorisation est valable pour un an et peut être renouvelée pour des périodes additionnelles d'un an. Ces actions seront achetées à un prix qui ne pourra être de plus de 5 % supérieur à la valeur marché moyenne des 10 jours ouvrables précédant la date d'achat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
ORIFLAME INTERNATIONAL S.A.  
BANQUE INDOSUEZ  
LUXEMBOURG  
Signature

(06927/005/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**PLEIMOUNT PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.163.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
PLEIMOUNT PARTICIPATIONS S.A.  
BANQUE INDOSUEZ  
LUXEMBOURG  
Signature

(06934/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**PDG ABRACADABRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 38.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour PDG ABRACADABRA S.A.

Signature

(06928/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**PDG ABRACADABRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 38.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour PDG ABRACADABRA S.A.

Signature

(06929/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**PDG ABRACADABRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 38.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour PDG ABRACADABRA S.A.

Signature

(06930/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**PDG ABRACADABRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 38.406.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 10 mai 1995  
appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1992*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée générale a décidé, sur proposition du conseil d'administration, de reporter les pertes de l'exercice clos au 31 décembre 1992 sur l'exercice suivant.

*Nomination du commissaire aux comptes de fait*

L'assemblée générale a décidé de nommer la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., en abrégé FISOGEST S.A., ayant son siège social au 11, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1995.

*Fixation du siège social de fait*

L'assemblée générale a décidé de fixer le siège social de la société à l'adresse du siège social de fait, à savoir: 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 mai 1995.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 59, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06931/720/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**MILL SHOES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 février 1996.

G. d'Huart.

(06917/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**OLYMPIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 70, Dernier Sol.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 31 janvier 1996, vol. 173, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour OLYMPIA LUXEMBOURG S.A.  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(06926/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

---

**P.M. COSMETICS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxemburg B 46.582.

*Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung,  
die am 14. März 1995 am Gesellschaftssitz stattfand*

Die Versammlung hat beschlossen:

- die Bilanz zum 31. Dezember 1994 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie sie vorgelegt wurden, einstimmig zu genehmigen und beim Gericht zu hinterlegen;
- den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar gänzlich Entlastung zu erteilen bis zum heutigen Tag;
- den Rücktritt des Kommissars, BUSINESS AND FINANCE ENGINEERING LIMITED, mit Sitz in Dublin (Irland), zu akzeptieren und die Gesellschaft EUROPEAN AUDITING S.A., mit Sitz in Tortola (B.V.I.), zum neuen Kommissar zu wählen.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06935/576/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

---

**PMA MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch, 16, rue de Brouch.

R. C. Luxembourg B 44.379.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Mersch, le 12 février 1996, vol. 121, fol. 67, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 1996.

(06936/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

---

**PMA MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mersch, 16, rue de Brouch.

R. C. Luxembourg B 44.379.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Mersch, le 12 février 1996, vol. 121, fol. 67, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 1996.

(06937/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

---

**POLIFONTAINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 16.974.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
POLIFONTAINE S.A.  
BANQUE INDOSUEZ  
LUXEMBOURG

Signature

(06938/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

---



**POWER & PERFORMANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 44.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 58, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

Signature.

(06939/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**PROBIOTECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 46, rue de l'Avenir.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour PROBIOTECH INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(06940/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**PROJEKT MANAGEMENT ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

*Réunion du conseil d'administration du 19 janvier 1996*

Le conseil d'administration de la P.M.E. PROJEKT MANAGEMENT ENGINEERING S.A. décide, à l'unanimité, de confier la gestion de son département constructions métalliques et vente des produits de la branche à Monsieur Gabriel Hussaud, demeurant à Cadenbronn (F).

Pour tout engagement de la société relevant de ce domaine, la signature de Monsieur Gabriel Hussaud sera requise.

Cependant, le conseil d'administration pourra, dans les conditions prévues par la loi et les statuts, représenter la société jusqu'à concurrence de 50.000,- LUF pour toute opération bancaire ou engagement concernant la gestion journalière dans ledit domaine.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

M. Harion  
Administrateur-  
déléguée

E. Hahn  
Administrateur

R. Roth  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06941/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 29.211.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 60, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06945/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 29.211.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire  
qui s'est tenue en date du 15 juillet 1995 au siège social*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Martin A. Rutledge au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Pascal Husting, administrateur démissionnaire.

Par votes spéciaux, l'assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Pascal Husting pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06946/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**REPRESENTATIONS HOFFMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 14.831.

Constituée par-devant Maître Hyacinthe Glaesener, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 1977, acte publié au Mémorial C n° 120 du 28 mai 1977, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 mars 1981, acte publié au Mémorial C n° 82 du 23 mai 1981, modifiée suivant acte sous seing privé du 29 décembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 171 du 10 juin 1987, modifiée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 avril 1994, acte publié au Mémorial C n° 329 du 8 septembre 1994.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 475, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REPRESENTATIONS HOFFMANN, S.à r.l.

KPMG

Experts-comptables

Signature

(06947/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

---

**SAMACA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 24.430.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 1995*

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SAMACA FINANCE S.A.

BANQUE INDOSUEZ

LUXEMBOURG

Signature

(06948/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

---

**SAMSARA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 30.874.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SAMSARA HOLDING S.A.

BANQUE INDOSUEZ

LUXEMBOURG

Signature

(06949/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

---

**SOLAMYRE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

*Conseil d'administration*

Conformément aux statuts et à l'article 53 paragraphes 4 et 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale, les administrateurs décident, à l'unanimité, d'élire comme administrateur-délégué, Madame Rio Peltier Hélène, qui pourra engager la société par sa seule signature et qui sera chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 2 février 1996.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06966/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

---

**SAMSUNG TRANSPORTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour SAMSUNG TRANSPORTE, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(06950/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**SARAGOSSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 29.686.

Le bilan au 31 mars 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 1994*

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venu à échéance, Messieurs Norbert Schmitz et Jean Bintner sont réélus en tant qu'administrateurs pour une nouvelle durée de 6 ans. Monsieur Norbert Werner est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Hilbert, démissionnaire.

Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
SARAGOSSE S.A.  
BANQUE INDOSUEZ  
LUXEMBOURG

Signature

(06952/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**SARAGOSSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 29.686.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 1995*

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
SARAGOSSE S.A.  
BANQUE INDOSUEZ  
LUXEMBOURG

Signature

(06953/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**TABLAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.881.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 1996*

Monsieur Maurizio Collenberg, avocat, résidant à Cumbel in Viganello (CH), a été nommé administrateur en remplacement de Madame Rita Simonelli, dont il terminera le mandat.

Pour extrait sincère et conforme  
TABLAR INTERNATIONAL S.A.

J.R. Bartolini

J.E. Lebas

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1996, vol. 476, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06972/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**SHALIMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 16.737.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
SHALIMAR S.A.  
BANQUE INDOSUEZ  
LUXEMBOURG  
Signature

(06957/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**SHALIMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 16.737.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
SHALIMAR S.A.  
BANQUE INDOSUEZ  
LUXEMBOURG  
Signature

(06958/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**SCG TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-4260 Esch an der Alzette, 54, rue du Nord.

Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am einundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit Amtswohnsitz in Bettemburg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Marcel Streveler, Chauffeur, in L-7260 Bereldingen, 14, rue Adolphe Weis wohnend;
- 2) Frau Martine Gatti, Privatangestellte, Ehefrau von Herrn Marcel Streveler, in L-7260 Bereldingen, 14, rue Adolphe Weis wohnend;
- 3) Frau Landy Casali, Privatangestellte, in Esch an der Alzette, 54, rue du Nord wohnend;
- 4) Herr Walter Giese, Chauffeur, in Esch an der Alzette, 54, rue du Nord wohnend.

Welche Kompargenten andurch erklären, daß sie alleinige Gesellschafter sind, von der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCG TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., mit Sitz in L-4260 Esch an der Alzette, 54, rue du Nord, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den handelnden Notar am 29. November 1993, veröffentlicht im Mémorial C von 1994, Seite 2205.

Welche Kompargenten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden haben und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt haben:

*Erster Beschluß*

Herr Marcel Streveler, vorgeannt, erklärt andurch zu übertragen, an Frau Landy Casali, hier anwesend und dies annehmend, fünfundzwanzig (25) Gesellschaftsanteile, welche ihm zugehören an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCG TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l.

Diese Anteilsübertragung fand statt zum vereinbarten Preise von einhundertfünfundzwanzigtausend Franken (125.000,-), welchen Betrag Herr Marcel Streveler erkennt andurch erhalten zu haben, und wodurch Quittung und Titel für Auszahlung.

*Zweiter Beschluß*

Frau Martine Gatti, vorgeannt, erklärt andurch zu übertragen, an Herrn Walter Giese, hier anwesend und dies annehmend, fünfundzwanzig (25) Anteile, welche ihr zugehören an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCG TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l.

Diese Anteilsübertragung fand statt zum vereinbarten Preise von einhundertfünfundzwanzigtausend Franken (125.000,-), welchen Betrag Frau Martine Gatti erkennt andurch erhalten zu haben, und wodurch Quittung und Titel für Auszahlung.

*Dritter Beschluß*

Gemäß vorhergehender Anteilsübertragung erhält der Artikel 6 der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je fünftausend Franken (5.000,-).»

Diese Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1) Frau Landy Casali, vorgeannt	50
2) Herr Walter Giese, vorgeannt	50
Total:	100»

*Vierter und letzter Beschluß*

Die Gesellschafter nehmen den Austritt der Geschäftsführerin, Frau Martine Gatti, von heute an, und erteilen derselben volle Entlastung.

Zum neuen Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Walter Giese, vorgeannt.

Bis zu einer Summe von LUF 50.000,- ist die Gesellschaft rechtsgültig vertreten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Für alle Beträge über LUF 50.000,- ist die Gesellschaft rechtsgültig vertreten durch die gemeinsamen Unterschriften des Geschäftsführers mit der Unterschrift von Frau Landy Casali, vorgeannt.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer außerordentlichen Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf achtundzwanzigtausend Franken (28.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch an der Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Streveler, M. Gatti, L. Casali, C. Doerner.

Einregistriert zu Esch an der Alzette, den 31. Januar 1996, Band 821, Blatt 11, Feld 3. – Erhalten 500 Franken.

*Der Einnnehmer (gez.): M. Ries.*

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Befragen ausgehändigt, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, den 13. Februar 1996.

C. Doerner.

(06954/209/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**SCG TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 54, rue du Nord.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

C. Doerner.

(06955/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**SIGMA ASSOCIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 26.289.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

SIGMA ASSOCIES S.A.

Signature

(06960/588/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**UFF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 41.863.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 1995*

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

UFF INTERNATIONAL S.A.

BANQUE INDOSUEZ

LUXEMBOURG

Signature

(06986/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**SINTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 44.852.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
**SINTEX HOLDING S.A.**  
**BANQUE INDOSUEZ**  
**LUXEMBOURG**  
Signature

(06962/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**SOBERAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 12.135.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
**SOBERAL S.A.**  
**BANQUE INDOSUEZ**  
**LUXEMBOURG**  
Signature

(06963/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**SOLUTRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

*Pour SOLUTRA, S.à r.l.*  
**FIDUCIAIRE ROGER LINSTER**  
Signature

(06967/598/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**SPECIAL'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Remich, 8, place du Marché.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

*Pour SPECIAL'S, S.à r.l.*  
**FIDUCIAIRE ROGER LINSTER**  
Signature

(06968/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RESIDENCE MERSCH,  
(anc. SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MERSCH).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MERSCH, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en date du 3 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 394 du 18 août 1995.

L'assemblée est composée de:

1.- Monsieur Armand Distave, conseil fiscal et économique, demeurant à Luxembourg,  
ici représenté par Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 janvier 1996,  
laquelle procuration, signée ne varietur, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée;

2.- Monsieur Raymond Le Lourec, prénommé.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

Les associés décident de changer la dénomination de la société en SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RESIDENCE MERSCH, et de modifier en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La dénomination de la société est SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RESIDENCE MERSCH.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Le Lourec, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 88S, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 1996.

E. Schlessler.

(06964/227/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

### **SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE RESIDENCE MERSCH.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 1996.

E. Schlessler.

(06965/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

### **S.T.T., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3650 Dudelange, 10, rue des Saules.

R. C. Luxembourg B 29.712.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 1996, vol. 302, fol. 16, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 février 1996.

S.T.T., S.à r.l.

(06969/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

### **SUPER-GREENHOUSE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3611 Kayl, 20, rue Bechel.

R. C. Luxembourg B 24.892.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Madame Jeanne Ham, retraitée, veuve de Monsieur Piere Schuster, demeurant à Luxembourg, 21, rue Auguste Charles;

2.- Monsieur Serge Unger, employé communal, demeurant à Kayl, 20, rue Bechel.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société SUPER-GREENHOUSE, société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 32, rue Philippe II, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 septembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 358 du 27 décembre 1986, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 21 décembre 1989, publié au Mémorial C, n° 199 du 16 juin 1990, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le n° 24.892.

II.- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- Madame Jeanne Ham, préqualifiée, quatre cent cinquante parts sociales	450
2.- Monsieur Serge Unger, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cinq cents parts sociales	500

III.- Les comparants, représentant comme seuls associés, l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ils prennent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Kayl, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Kayl. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de fixer l'adresse du siège social de la société à L-3611 Kayl, 20, rue Bechel.

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de vingt-neuf mille francs (frs 29.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les associés élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Ham, S. Unger, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 1996, vol. 89S, fol. 12, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 février 1996.

T. Metzler.

(06970/222/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**SUPER-GREENHOUSE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3611 Kayl, 20, rue Bechel.

R. C. Luxembourg B 24.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 février 1996.

T. Metzler.

(06971/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**THOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

*Pour THOR S.A.*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(06976/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**TERRA-TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 70, route de Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Tania Piccatti, employée privée, demeurant à L-4783 Pétange, 35, rue J. Waxweiler;

2.- Madame Maria Dos Santos Martins, commerçante, demeurant à Kayl, 8, rue du Commerce.

Lesquelles comparantes déclarent qu'elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée TERRA-TRANS, S.à r.l., avec siège social à L-4876 Lamadelaine, 70, route de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 7 septembre 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 29078.

Lesquelles comparantes se sont réunies en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Madame Maria Dos Santos Martins, prédite, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Tania Piccatti, ici présente et ce acceptant, cinquante (50) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée TERRA-TRANS, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le franc symbolique.

*Deuxième résolution*

Suite à la prédite cession de parts, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.



Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Madame Tania Piccatti, prédate . . . . . 100 parts
- Total: cent parts sociales . . . . . 100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

*Troisième et dernière résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de la gérante technique, Madame Maria Dos Santos Martins, prédate, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Est nommée gérante unique, Madame Tania Piccatti, prédate, qui peut, par sa seule signature, engager valablement la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale, est estimé approximativement à la somme de LUF 25.000,-.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dos Santos Martins, T. Piccatti, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1996, vol. 821, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 février 1996.

C. Doerner.

(06973/209/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**TERRA-TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 70, route de Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 1996.

C. Doerner.

(06974/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**THE «B» PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 20.727.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 1995*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Norbert Werner et Jean Bintner sont réélus en tant qu'administrateurs pour une nouvelle durée de 6 ans.

Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*The «B» PARTNERS S.A.*

*BANQUE INDOSUEZ*

*LUXEMBOURG*

*Signature*

(06975/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**TYPICAL INN'S S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue de l'Eau.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Remich, le 30 janvier 1996, vol. 173, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

*Pour TYPICAL INN'S S.A.*

*FIDUCIAIRE ROGER LINSTER*

*Signature*

(06985/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**TOCQUEVILLE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 40.783.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
TOCQUEVILLE FINANCE S.A.  
BANQUE INDOSUEZ  
LUXEMBOURG  
Signature

(06977/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**TOP NET DE LUXE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Remich.  
R. C. Luxembourg B 37.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 15 février 1996, vol. 476, fol. 58, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 1996.

Signature.

(06979/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**TRANSKAUKASSERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 45.835.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1994, enregistrés à Grevenmacher, le 30 janvier 1996, vol. 164, fol. 56, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

*Pour la société*  
TRANSKAUKASSERVICE S.A.  
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.  
Signature

(06981/745/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**TOITURES WEYRICH ALEX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Steinbrücken.  
H. R. Luxemburg B 48.214.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am dreißigsten Januar.  
Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz in Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Alex Weyrich, Dachdecker, wohnhaft in L-4220 Esch an der Alzette, 50, rue de Luxembourg, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilsinhaber der unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung TOITURES WEYRICH ALEX, S.à r.l., mit Sitz in Steinbrücken, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 48.214, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Düdelingen, am 7. Juli 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 449 vom 11. November 1994, abgeändert gemäß Urkunde, ebenfalls aufgenommen durch den Notar Elvinger am 7. Dezember 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 119 vom 18. März 1995.

Der alleinige Gesellschafter erklärt sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden zu welcher er sich regelrecht berufen erkennt, so daß die gegenwärtige Generalversammlung, die die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals darstellt, regelmäßig zusammentreten kann und daß sie somit gültig über die Tagesordnung beraten kann, die folgenden Inhalt hat:

*Tagesordnung:*

- 1.- Kündigung und Entlastung des alleinigen Geschäftsführers.
- 2.- Auflösung der Gesellschaft TOITURES WEYRICH ALEX, S.à r.l.
- 3.- Ernennung von Herrn Alex Weyrich als Liquidator der Gesellschaft, der erklärt:  
– volle Kenntnis von der Satzung sowie über die finanzielle Lage der Gesellschaft TOITURES WEYRICH ALEX, S.à r.l. zu haben;

– die Begleichung der bekannten und zu diesem Zeitpunkt eventuell noch unbekanntes Passiva vorgenommen beziehungsweise vorzunehmen, bevor er in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter den Saldo der Aktiva übernehmen kann.

4.- Schließung der Liquidation.

Alsdann hat der Komparent, der sich zur außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden hat, einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

*Erster Beschluß*

Soeben erklärt Herr Alex Weyrich, vorgeannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer seinen Rücktritt. Der alleinige Gesellschafter beschließt, die Kündigung von Herrn Weyrich anzunehmen, und erteilt ihm hiermit vollständige Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

*Zweiter Beschluß*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

*Dritter Beschluß*

Als Liquidator wird Herr Alex Weyrich, vorgeannt, ernannt und in dieser Eigenschaft erklärt der alleinige Gesellschafter:

– volle Kenntnis von der Satzung sowie über die finanzielle Lage der Gesellschaft TOITURES WEYRICH ALEX, S.à r.l. zu haben;

– die Begleichung der bekannten und zu diesem Zeitpunkt eventuell noch unbekanntes Passiva vorgenommen beziehungsweise vorzunehmen, bevor er in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter den Saldo der Aktiva übernehmen kann.

*Vierter und letzter Beschluß*

Demgemäß ist Herr Alex Weyrich, vorgeannt, mit den gesamtöglichen Aktiva und Passiva besagter Gesellschaft behaftet und somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Aufgrund dieser Erklärung hat der Notar die Auflösung der vorgeannten Gesellschaft festgestellt.

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren bei der FIDUCIAIRE DUMMONG-KEMP, in L-5366 Münsbach, 136, rue Principale, aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Niederanven, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Weyrich, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1996, vol. 89S, fol. 20, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 13. Februar 1996.

P. Bettingen.

(06978/202/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**TRANSPORTS NELLO BEI-QUAGLIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4918 Bascharage, 34, rue Nicolas Meyers.

R. C. Luxembourg B 15.667.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 1996, vol. 302, fol. 13, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 février 1996.

TRANSPORTS NELLO BEI-QUAGLIA, S.à r.l.

(06983/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**VIKING MANAGEMENT GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 21.977.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

VIKING MANAGEMENT GROUP S.A.

BANQUE INDOSUEZ

LUXEMBOURG

Signature

(06996/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**TRANSMONDIA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 15.036.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 1994*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venu à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et Norbert Werner sont réélus en tant qu'administrateurs pour une nouvelle durée de 6 ans.

Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
TRANSMONDIA S.A.  
BANQUE INDOSUEZ  
LUXEMBOURG  
Signature

(06982/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**TRANSPORTS MICHEL GRECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1831 Luxembourg, 79, rue de la Tour Jacob.  
R. C. Luxembourg B 38.255.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 février 1996, vol. 302, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

TRANSPORTS MICHEL GRECO, S.à r.l.

(06984/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**UPBT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 25, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.103.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Clervaux, le 6 juillet 1994, vol. 203, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(06987/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**UPBT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 25, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.103.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Clervaux, le 6 juin 1995, vol. 203, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(06988/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**WINE & FOOD DATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

*Réunion du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> février 1996*

Le conseil d'administration de la société WINE & FOOD DATA S.A. décide, à l'unanimité, de confier la gestion de son département commerce de matériel informatique à Monsieur François Mauss, demeurant à Luxembourg.

Pour tout engagement de la société relevant de ce domaine, la signature de Monsieur François Mauss sera requise.

Cependant, le Conseil d'Administration pourra représenter la société jusqu'à concurrence de 50.000,- LUF pour toute opération bancaire ou engagement concernant la gestion journalière dans ledit domaine.

Luxembourg, le 2 février 1996.

S. Couldridge

C. Couldridge

R. Roth

Administrateur

Administrateur

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07000/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**ZAMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 27.576.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux février.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ZAMO S.A., R.C. Luxembourg B N° 27.576, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 2 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 141 du 27 mai 1988.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 22 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 158 du 10 juin 1988.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Mademoiselle Sabine Perrier, directeur de coordination, demeurant à Yutz (France).

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Christophe Davezeac, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix mille actions d'une valeur nominale de cinq cents francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions de francs sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la société de LUF 5.000.000,- à LUF 10.800.000,-, par un apport en nature de mobilier pour un montant de LUF 5.800.000,-.

Souscription des 11.600 actions nouvelles de LUF 500,- ainsi créées par SHAMROCK INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions huit cent mille (5.800.000,-) francs, pour le porter de son montant actuel de cinq millions (5.000.000,-) de francs à dix millions huit cent mille (10.800.000,-) francs, par la création et l'émission de onze mille six cents (11.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents (500,-) francs chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par:

SHAMROCK INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par son administrateur unique, Mademoiselle Sabine Perrier, préqualifiée.

Les onze mille six cents (11.600) nouvelles actions d'une valeur nominale de cinq cents (500,-) francs chacune ont été émises en contrepartie d'un apport en nature de mobilier par SHAMROCK INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 1<sup>er</sup> février 1996 par la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises à Strassen, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur du mobilier est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

*«Conclusion:*

Au terme de nos travaux de contrôle, effectués sur base des normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises en matière d'apport en nature, nous attestons que la valeur de l'apport prédécrit par la société SHAMROCK INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Abbot Building Road Town Tortola (British Virgin Islands) de mobilier se trouvant actuellement au 2<sup>e</sup> étage de la villa Capri, Rue Clément Massier à F-061660 Golfe Juan correspond au moins aux onze mille six cents (11.600) actions d'une valeur nominale de cinq cents francs luxembourgeois (500,- LUF) chacune, émises en contrepartie.

La rémunération offerte en contrepartie de l'apport est légitime et équitable et vu que l'autre actionnaire de la société a expressément renoncé à exercer son droit de préférence pour souscrire à cette augmentation de capital, on peut en conclure que les droits de chacune des parties sont respectés et leurs obligations complètes et fixées.

*Deuxième résolution*

Suite à la précédente résolution, l'article 5, premier alinéa, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à dix millions huit cent mille (10.800.000,-) francs, représenté par vingt et un mille six cents (21.600) actions d'une valeur nominale de cinq cents (500,-) francs chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces et en nature.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte sont estimés à environ cent mille (100.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est close à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Perrier, C. Davezac, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 89S, fol. 27, case 8. – Reçu 58.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1996.

A. Schwachtgen.

(07006/230/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**ZAMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 27.576.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 2 février 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

A. Schwachtgen.

(07007/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**ZAMO II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 27.646.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux février.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ZAMO II S.A., R.C. Luxembourg B N° 27.646, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 150 du 3 juin 1988.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Mademoiselle Sabine Perrier, directeur de coordination, demeurant à Yutz (France).

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Christophe Davezac, employé prive, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille actions d'une valeur nominale de mille francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions de francs sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la société de LUF 5.000.000,- à LUF 8.000.000,-, par un apport en nature de mobilier pour un montant de LUF 1.782.000,- et par incorporation de LUF 1.218.000,- provenant d'une conversion partielle de créance d'actionnaires.

Souscription des 3.000 actions nouvelles de LUF 1.000,- ainsi créées par SHAMROCK INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions (3.000.000,-) de francs, pour le porter de son montant actuel de cinq millions (5.000.000,-) de francs à huit millions (8.000.000,-) de francs, par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été intégralement souscrites par:

SHAMROCK INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par son administrateur unique, Mademoiselle Sabine Perrier, préqualifiée.

Les trois mille (3.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune ont été émises de la façon suivante:

- mille sept cent quatre-vingt-deux (1.782) actions en contrepartie d'un apport en nature de mobilier par SHAMROCK INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.,

- mille deux cent dix-huit (1.218) actions en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion d'une partie de la créance que SHAMROCK INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A. a sur la société ZAMO II S.A.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 1<sup>er</sup> février 1996 par la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises à Strassen, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur du mobilier et de la créance sont constatés par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

*«Conclusion*

Au terme de nos travaux de contrôle, effectués sur base des normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises en matière d'apport en nature, nous attestons que la valeur des deux apports prédécrits par la société SHAMROCK INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Abbot Building Road Town Tortola (British Virgin Islands), à savoir du mobilier divers se trouvant actuellement au 1<sup>er</sup> étage de la villa Capri, rue Clément Massier à F-061660 Golfe Juan ainsi que d'une partie de sa créance sur la société ZAMO II S.A., correspondent au moins aux trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, émises en contrepartie.

La rémunération offerte en contrepartie des deux apports est légitime et équitable et vu que l'autre actionnaire de la société a expressément renoncé à exercer son droit de préférence pour souscrire à cette augmentation de capital, on peut en conclure que les droits de chacune des parties sont respectés et leurs obligations complètes et fixées.»

*Deuxième résolution*

Suite à la précédente résolution, l'article 5, premier alinéa, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à huit millions (8.000.000,-) de francs, représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces et en nature.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte sont estimés à environ soixante-dix mille (70.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est close à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Perrier, C. Davezac, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1996, vol. 89S, fol. 27, case 9. – Reçu 30.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1996.

A. Schwachtgen.

(07008/230/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**ZAMO II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 27.646.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 2 février 1996 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

A. Schwachtgen.

(07009/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**PIWEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 273, route de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 1996, vol. 302, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 février 1996.

Signature.

(06933/569/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**VALEMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 35.850.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 1995*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venu à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et Madame Sylviane Garcin ont été réélus en tant qu'administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu en tant que commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
VALEMAR S.A.  
BANQUE INDOSUEZ  
LUXEMBOURG  
Signature

(06989/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**C.M.D., CORPS DES MAJORETTES DE LA VILLE DE DIFFERDANGE,**

**A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Gesellschaftssitz: L-4607 Differdange, 37A, rue de Lasauvage.

**Name, Sitz, Zweck und Dauer der Vereinigung**

**Art. 1.** Die Gesellschaft führt den Namen CORPS DES MAJORETTES DE LA VILLE DE DIFFERDANGE, C.M.D. A.s.b.l.

**Art. 2.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist Differdingen.

**Art. 4.** Die Gesellschaft bezweckt Förderung und Erhaltung eines gesunden Körpers, durch tänzerische Übungen mit Majorettenstäben und die Verschönerung des Vereinslebens, durch Beteiligung an Veranstaltungen und Feierlichkeiten.

Sie kann sich direkt oder indirekt an Organisationen gleichen oder ähnlichen Zweckes sowohl nationalen und internationalen Charakters beteiligen. Die Vereinigung ist politisch und konfessionell neutral.

**Mitglieder**

**Art. 5.** Die Zahl der Mitglieder ist unbeschränkt, darf aber nicht unter fünf fallen.

Die Gesellschaft besteht aus:

- a) aktiven Mitgliedern
- b) inaktiven Mitgliedern
- c) Ehrenmitgliedern

**Art. 6.** Aktive Mitglieder sind alle, die der Majoretten-Gruppe direkt angehören. Inaktive Mitglieder sind diejenigen, welche die Gesellschaft durch einen jährlichen Beitrag, welcher in der jährlichen ordentlichen Generalversammlung festgelegt wird, unterstützen.

Der Minimalbetrag beträgt 1.500,- Franken.

Ehrenmitglieder werden diejenigen, welche sich verpflichten, einen höheren Jahresbeitrag zu entrichten als die inaktiven Mitglieder.

Der Verwaltungsrat kann zu Ehrenmitgliedern Personen ernennen, welche sich im besonderen Masse um die Belange der Gesellschaft Verdienste erworben haben.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat entscheidet über die Aufnahmen sämtlicher Mitglieder.

Jede Person, welche Mitglied in der Vereinigung werden möchte, muss sich mündlich bei einer Person aus der Verwaltung melden.

Der Ausschluss wird dem einzelnen Mitglied schriftlich durch eingeschriebenen Brief mitgeteilt.

Zur Aufnahme eines Mitgliedes bedarf es einer einfachen Mehrheit der anwesenden Verwaltungsratsmitglieder.

Jedes Mitglied ist berechtigt, die Vereinigung zu verlassen.

Der Austritt erfolgt auf schriftliche Anzeige hin.

Jedes Mitglied, welches den Statuten zuwiderhandelt oder sich der Gesellschaft unwürdig erweist, wird durch den Verwaltungsrat aus der Vereinigung ausgeschlossen.

Ausgeschlossen kann ein Mitglied nur werden, wenn 2/3 des Verwaltungsrates diesen Entscheid treffen.

Gegen den Entscheid des Verwaltungsrates hat das ausgeschlossene Mitglied kein Rekursrecht.

**Art. 8.** Austretende Mitglieder und ausgeschlossene Mitglieder haben kein Recht auf Rückerstattung der von ihnen geleisteten Zahlungen bzw. Beiträge. Sie können auch keinen Anspruch auf irgendein Vereinsvermögen geltend machen.

**Verwaltung**

**Art. 9.** Die Vereinigung wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat, welcher aus wenigstens sechs (6) Mitgliedern besteht. Derselbe kann bis auf zwölf Mitglieder erhöht werden. Der Verwaltungsrat wird in der ersten ordentlichen Generalversammlung gewählt und zwar in geheimer Abstimmung. Der Verwaltungsrat wird für die Dauer von vier (4)



Jahren gewählt. Als gewählt gelten solche Personen, welche im ersten Wahlgang die absolute Mehrheit der Stimmen erhalten haben. Bei Stichwahlen genügt die relative Stimmenmehrheit. Bei Stimmengleichheit ist der älteste Kandidat gewählt. Sollte ein Verwaltungsratsmitglied während der Dauer seines Mandates ausscheiden, so wird es bis zum Ablauf dieses Mandates durch das Mitglied ersetzt, welches bei den letzten Wahlen zum ersten Ersatzmitglied gewählt wurde.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Präsidenten, einen Vizepräsidenten, einen Schriftführer, einen Kassierer und zwei Kassenrevisoren.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend ist. Ist diese Zahl nicht erreicht, so wird binnen 14 Tagen eine neue Versammlung einberufen. Diese zweite Sitzung ist beschlussfähig, welches auch die Zahl der anwesenden Mitglieder sei. Die Beschlüsse werden bei absoluter Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten oder dessen Stellvertreters. Sollten sowohl der Präsident wie der Vizepräsident abwesend sein, so entscheidet die Stimme des ältesten Verwaltungsratsmitgliedes. Sämtliche Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in ein Protokollbuch eingetragen und von den Mitgliedern, die anwesend waren, unterzeichnet.

**Art. 12.** Die Sitzung und die Generalversammlungen werden vom Präsidenten, bei dessen Abwesenheit vom Vizepräsidenten einberufen. Die Verwaltungsratssitzungen, die Generalversammlungen sowie alle sonstigen Versammlungen oder Feste werden vom Präsidenten der Vereinigung präsiert und in dessen Abwesenheit von dem Vizepräsidenten.

**Art. 13.** Der Schriftführer erledigt alle schriftlichen Arbeiten der Vereinigung. Alle offizielle Schriftstücke müssen vom Präsidenten gegengezeichnet sein.

**Art. 14.** Der Kassierer tätigt alle Einnahmen und Ausgaben der Vereinigung. Er trägt alle Einnahmen und Ausgaben in ein Kassenbuch ein.

**Art. 15.** Die Prüfung des Kassenbuches erfolgt zweimal jährlich durch die zwei Kassenrevisoren. Sie erstatten der Generalversammlung Bericht über ihre Feststellungen und empfehlen derselben dem Kassierer Entlastung zu erteilen oder nicht.

**Art. 16.** Die Rechte, Pflichten, Vollmachten und Verantwortlichkeiten der Verwaltungsratsmitglieder sind durch Artikel 13 und 14 des Gesetzes geregelt. Der Verwaltungsrat entscheidet über alle Angelegenheiten, welche das Vereinsleben betreffen, insofern diese nicht durch die Statuten oder durch die gesetzlichen Bestimmungen der Generalversammlung vorbehalten sind. Er hat das Recht, Reglemente zu erlassen, welche einer gedeihlichen Entwicklung der Vereinigung förderlich sind.

### **Generalversammlung**

**Art. 17.** Die Artikel 4 und 12 des Gesetzes regeln die Befugnisse der Generalversammlung. Die Einberufung zu den Generalversammlungen erfolgt, dringende Fälle ausgenommen, wenigstens 8 Tage vor dem Termin. Dieselbe enthält die Tagesordnung. Die Einberufung zu den Generalversammlungen erfolgt auf Bestreben des Präsidenten, im Falle von dessen Verhinderung durch den Vizepräsidenten. Der Verwaltungsrat muss eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen, wenn wenigstens ein Fünftel der Gesellschaftsmitglieder solches fordern. Der schriftliche Antrag muss die genaue Tagesordnung enthalten.

**Art. 18.** Die Generalversammlung tritt zusammen unter Vorsitz des Präsidenten oder dessen Stellvertreters. Dieselbe muss über alle Punkte beraten, welche in den gesetzlichen Bestimmungen sowie in gegenwärtigen Statuten ihr vorbehalten sind. Jeder Gesellschafter kann sich durch eine schriftliche Vollmacht durch einen anderen Gesellschafter vertreten lassen. Jeder Antrag, der die Unterschrift von einem Fünftel der Mitglieder trägt und welcher bis spätestens am ersten Dezember an den Präsidenten der Vereinigung gerichtet wurde, muss auf die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung gesetzt werden. Die Kassenbücher und alle Kassenbelege stehen in der Generalversammlung den Mitgliedern zur Einsicht offen.

**Art. 19.** Die Generalversammlung entscheidet über die dem Verwaltungsrat zu gewährende Entlastung für Verwaltung und Jahresabrechnung. Dieselbe setzt den Jahresbeitrag fest und schreitet zur Aufstellung des Budgets für das kommende Jahr. Die Generalversammlung, ob es sich um eine ordentliche oder eine ausserordentliche handelt, ist beschlussfähig, welches auch die Zahl der anwesenden Mitglieder ist, wenn das Gesetz oder die gegenwärtigen Statuten nichts Gegenteiliges bestimmen.

**Art. 20.** Für die Beschlüsse der Generalversammlung gelten die gesetzlichen Bestimmungen. Dies ist besonders der Fall bei Anträgen auf Abänderung der Statuten.

### **Vereinsjahr**

**Art. 21.** Das Vereinsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

### **Auflösung der Vereinigung**

**Art. 22.** Die Vereinigung kann durch Beschluss einer speziell hierzu einberufenen Generalversammlung aufgelöst werden. Damit die Auflösung erfolgen kann, müssen zwei Drittel der Mitglieder anwesend sein und hiervon drei Viertel die Auflösung beschliessen. Im Falle einer rechtsgültig erfolgten Auflösung der Vereinigung wird das Vereinsvermögen bei einer staatlichen Hinterlegungskasse deponiert. Sollte sich während der drei darauffolgenden Jahre kein Verein bilden, welche die Zwecke und Namen der aufgelösten Vereinigung übernimmt, so verfällt die Vereinskasse dem Office Social der Gemeinde Differdingen.

**Art. 23.** Alle Fälle, welche nicht durch vorgenannte Statuten geregelt worden sind, fallen unter das Gesetz vom 21. April 1928 betreffend das Gesetz über Vereinigungen ohne Gewinnzweck.

Die erste Versammlung der Vereinigung dient dem Zwecke der Gründung des neuen Verwaltungsrates.

## Truppe Training

**Art. 24.** Die Truppenführung obliegt einzig und allein der Truppenführerin. Die Truppenmitglieder müssen pünktlich zur Probe erscheinen. Können sie nicht an einer Probe teilnehmen, dann müssen sie von den Eltern bei der Truppenführerin abgemeldet werden. Sie dürfen während des Trainings nicht rauchen, keinen Kaugummi kauen, keinen Schmuck tragen, ihre Haare müssen zusammengebunden sein und ihr Stab muss sauber gehalten werden. Dem Training muss ein erwachsenes Clubmitglied unbedingt beiwohnen.

### *Auftritt*

Die Aufstellung der Truppe für einen Auftritt bestimmt einzig und allein die Truppenführerin. Um einen ordentlichen Auftritt zu gewährleisten, gelten folgende Regeln für die in Uniform, also clubdarstellenden Leute. Sie dürfen während eines Auftritts keinen Kaugummi kauen, keinen Schmuck tragen, ihre Haare müssen zusammengebunden sein, ihre Fingernägel sollen nicht gefärbt werden, sie können ein leichtes Make-Up tragen, sie dürfen keinen Alkohol verzehren, und sie dürfen nicht rauchen, ihr Stab muss sauber sein. Ein minderjähriges Truppenmitglied in Uniform darf die Truppe nur in Begleitung eines erwachsenen Clubmitgliedes verlassen.

Lors de notre assemblée générale du 2 février 1996, Mme Theis Lucie a démissionné de son poste de vice-présidente. A été élue à l'unanimité comme nouvelle vice-présidente, Mme Valle-Fixmer Georgette.

### *Comité*

Président:	M. Pedrazzoli Giancarlo
Vice-Président:	Mme Theis Lucie
Secrétaire:	Mme Ney-Gehres Marie-Rose
Caissier:	M. Ney Armand
Trésoriers:	Mme Emeringer Mireille M. Valle Luigi
Autres membres:	Mme Valle-Fixmer Georgette M. Hutsch Patrick Mlle Backes Liliane

### *Membres actifs:*

Pedrazzoli Soe  
Valle Mireille  
Valle Vanessa  
Nierenhausen Sandy  
Therver Cindy  
Ney Jessica  
Hutsch Tania  
Antoni Patricia  
Do Carmo Stéphanie  
Theis Vanessa  
Schibante Melissa

### *Membres inactifs:*

CAFE LE CHÂTELET, Differdange  
Schroeder Marcel, Esch-sur-Alzette  
TOP-OPTIC, Differdange  
FLEURS WERDING, Differdange  
Schaefer Jean-Claude, Differdange  
MAISON POUILLIG, Differdange  
ELECTRO-NELCA, Differdange  
MAISON SOCATA, Differdange  
CAFE AM STAMMINET, Differdange  
BIJOUTERIE-TAILLERIE, Luxembourg  
MAISON SPINELLI, Differdange  
GARAGE COLLE, Differdange  
MAISON SCHAUL & FILS, Differdange  
MAISON CALIDA, Differdange  
GARAGE NILLES, Differdange  
JACQUES SOANNI & CIE, Soleuvre  
PARFUMERIE GRAIN DE BEAUTE  
OPTIQUE MOITZHEIM, Differdange  
ASS. LE FOYER AG. BOURONNE  
PHOTO-STUDIO IMMLER, Differdange  
SALON DE COIFFURE TOP-LINE  
VÊTEMENTS BASSANI, Differdange

CHAUSSURES CALDERONI, Differdange  
 BIJOUTERIE MEISCH, Differdange  
 LA BAGAGERIE, Differdange  
 DINA-SHOP, Differdange  
 QB-CENTER, Differdange  
 BOULANGERIE GERARD, Differdange  
 AMEUBLEMENT HENKES, Differdange  
 LIBRAIRIE KEYSER, Differdange  
 BOULANGERIE WEBER, Differdange  
 VÊTEMENTS MAFFI, Differdange  
 BOUTIQUE LIPSTICK, Differdange  
 ARAL-STATION SCHEER, Differdange  
 Wilhelmus Antoine, Differdange  
 BLUME-BUTTECK, Differdange.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 1995, vol. 301, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

(07011/000/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

### ADIMCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SAROSA INVESTMENTS LTD, une société établie et ayant son siège social à Dublin (Irlande),  
 2) CORPEN INVESTMENTS LTD, une société établie et ayant son siège social à Dublin (Irlande),  
 toutes deux ici représentées par Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald,  
 agissant en vertu de deux procurations générales sous seing privé données à Dublin (Irlande), le 16 novembre 1995,  
 lesquelles procurations générales, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront  
 annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles  
 vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ADIMCO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée  
 générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre  
 l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège  
 social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la  
 nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans  
 les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés  
 luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière  
 des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre  
 autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente,  
 cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences  
 connexes.

La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon  
 que ce soit, conformément à la loi.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'inter-  
 médiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de  
 toutes activités permises à une Société de Participations financières.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent  
 cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

**Art. 4.** Les actions sont toutes au porteur.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représen-  
 tatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de juin à dix heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1997.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) SAROSA INVESTMENTS LTD, préqualifiée, six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
2) CORPEN INVESTMENTS LTD, préqualifiée, six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Paul De Geyter, conseil fiscal, demeurant à Canach;
  - b) SAROSA INVESTMENTS LTD, société établie et ayant son siège social à Dublin (Irlande);
  - c) CORPEN INVESTMENTS LTD, société établie et ayant son siège social à Dublin (Irlande).
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 

Monsieur Frank McCarrol, conseil fiscal, demeurant à Dublin (Irlande).
- 4) Le mandat de administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.
- 5) Le siège social de la Société est fixé à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
- 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer Monsieur Paul De Geyter, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Vansant, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, vol. 89S, fol. 19, case 4. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 1996.

A. Schwachtgen.

(07016/230/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**EURO POINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3515 Dudelange, route de Luxembourg.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

La société anonyme ALIMINVEST, L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser,

ici représentée par son administrateur-délégué, à savoir:

Monsieur Aldo Becca, entrepreneur, demeurant à Alzingen.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce en gros de produits alimentaires, d'articles de confiserie, de boissons alcooliques et non alcooliques, de verres, de produits d'entretien, de produits savonneux, de tabacs et d'articles pour fumeurs.

La société a également pour objet l'achat, la vente, la location et la révision de tous matériels et appareils-distributeurs de produits alimentaires, de confiseries et de boissons ainsi que la vente de boissons non alcooliques. La société pourra effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui en favorisent la réalisation.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de EURO POINT, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme ALIMINVEST, L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur

de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3515 Dudelange, route de Luxembourg.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Paul Cottam, employé privé, demeurant à Hesperange, 9, rue J.P. Hippert.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Alzingen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Becca, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 1996, vol. 497, fol. 49, case 7. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 février 1996.

J. Seckler.

(07019/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

### **SILVERSEA CRUISE S.A., Société Anonyme, (anc. COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS MARITIMES S.A.).**

Siège social: Senningerberg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 février 1996.

G. d'Huart.

(06961/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**VALMONT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 25.475.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 1994*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venu à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et Norbert Werner sont réélus administrateurs et Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une nouvelle période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
VALMONT S.A.  
BANQUE INDOSUEZ  
LUXEMBOURG  
Signature

(06990/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**VALMONT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 25.475.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 1995*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
VALMONT S.A.  
BANQUE INDOSUEZ  
LUXEMBOURG  
Signature

(06991/005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**CIC - HANDELSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Régionale Potaschbiërg.

**STATUTEN**

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am zweiten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, im Amtswohnsitz in Düdelingen (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft DALSTON LIMITED, mit Gesellschaftssitz c/o INTERNATIONAL TRUST COMPANY B.V.I. LIMITED, P.O. Box 659, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

hier vertreten durch Herrn Olivier Ferres, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg;

2.- Die Gesellschaft COLLIVET LIMITED, mit Gesellschaftssitz c/o INTERNATIONAL TRUST COMPANY B.V.I. LIMITED, P.O. Box 659, Road Town, Tortola British Virgin Islands;

hier vertreten durch Herrn Olivier Ferres, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Welcher Komparsent, handelnd wie erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte, folgendes zu beurkunden:

**Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung CIC-HANDELSGESELLSCHAFT A.G. gegründet.

**Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist Grevenmacher. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Grevenmacher verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die, unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen europäischen oder ausser-europäischen Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Sie wird alle Massnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen, und auch kann sie sämtliche industriellen, kaufmännischen (insbesondere im Bereich Import/Export), finanziellen, mobiliaren und immobilaren Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können und dessen Ausbau fördern.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von zwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken (LUF 12.500,-).

Die Aktien lauten auf den Inhaber.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die nachfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegrafisch abgeben. Fernschreiben und Telegramme müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütungen festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie darf jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### Generalversammlung

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.



Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen am 15. April eines jeden Jahres um 10.30 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20 % des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

#### **Geschäftsjahr - Gewinnverteilung**

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

**Art. 19.** Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5 % für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10 % des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden auszahlen.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

#### **Auflösung - Liquidation**

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

#### **Allgemeine Bestimmung**

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie auf die späteren Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1996.

2.- Die erste ordentliche Generalversammlung der Aktionäre findet im Jahr 1997 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Die Gesellschaft DALSTON LIMITED, vorbezeichnet, fünfzig Aktien . . . . .	50
2.- Die Gesellschaft COLLIVET LIMITED, vorbezeichnet, fünfzig Aktien . . . . .	50
Total: einhundert Aktien . . . . .	100

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt, demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde, der es ausdrücklich bescheinigt.

#### *Erklärung*

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr siebzigtausend Luxemburger Franken.

#### *Ausserordentliche Hauptversammlung*

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen erkennen, und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Régionale Potaschberg.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 1996 befindet, werden ernannt:

a.- Herr Günther Thiel, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54294. Trier, Bonner Strasse 57;

b.- Frau Marion Thiel, Speditionskauffrau, wohnhaft in D-54294 Trier, Bonner Strasse 57;

c.- Frau Heike Weisgerber, Diplombetriebswirtin, wohnhaft in D-54329 Konz, Stauffenbergstrasse 23.

3.- Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

ARTHUR ANDERSEN & CO, société civile, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg.

4.- Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, Herrn Günther Thiel, vorgeannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu bestimmen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Der gegenwärtigen Urkunde, geschrieben in deutsch, ist eine englische Fassung beigefügt. Im Falle eines Widerspruchs zwischen dem deutschen und dem englischen Text wird die deutsche Fassung vorwiegen.

#### **Folgt die englische Übersetzung:**

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the second of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company DALSTON LIMITED, with corporate seat c/o INTERNATIONAL TRUST COMPANY B.V.I. LIMITED, P.O. Box 659, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

here represented by Mr Olivier Ferres, private employee, residing in Luxembourg;

2.- The company COLLIVET LIMITED, with corporate seat c/o INTERNATIONAL TRUST COMPANY B.V.I. LIMITED, P.O. Box 659, Road Town, Tortola British Virgin Islands;

here represented by Mr Olivier Ferres, private employee, residing in Luxembourg;

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

#### **Name - Registered offices - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organized under the name of CIC-HANDELSGESELLSCHAFT A.G.

**Art. 2.** The registered offices are in Grevenmacher.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered offices of the company have been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economic or social that might create an obstacle to the normal activities of the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of the registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose for which the corporation is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interest in any european or non-european enterprises, to the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting up, the management, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatever which are directly or indirectly connected with the purposes and which are liable to further their development or extension.

The corporation may further exercise any activity related directly or indirectly to its object. It may exercise any industrial, commercial (especially import and export) financial, movable or immovable activity, which are liable to further the development or extension of its main purpose.

**Art. 5.** The corporate capital is set at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-), represented by one hundred (100) shares with a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg Francs (LUF 12,500.-) each.

The shares are in bearer form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Management - Supervision**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the general meeting. In the case the chairman is unable to carry out this duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members are present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified true by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the general meeting by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Toward third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the general meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the general meeting, it may not, however, exceed six years.

#### **General Meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide of the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting is held at the place specified in the notice convening the meeting on the 15th of April of each year, at 10.30 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditors may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

#### **Business Year - Distribution of Profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual amounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five per cent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General Dispositions**

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

#### *Transitory provisions*

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the company and will end on December 31st, 1996.

2.- The first annual general meeting will be held in 1997.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately seventy thousand Luxembourg francs.

*Subscription*

The one hundred (100) shares have been subscribed to as follows:

1.- The company DALSTON LIMITED, prementioned, fifty shares	50
2.- The company COLLIVET LIMITED, prementioned, fifty shares	50
Total: one hundred shares	100

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

*Extraordinary general meeting*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The registered office is established in L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Régionale, Potaschberg.
- 2.- The following are appointed directors, their terms of office expiring after the annual general meeting of the shareholders of the year 1996:
  - a.- Mr Günther Thiel, managing director, residing in D-54294 Trier, Bonner Strasse, 57;
  - b.- Mrs Marion Thiel, saleswoman, residing in D-54294 Trier, Bonner Strasse, 57;
  - c.- Mrs Heike Weisgerber, Diplombetriebswirtin, residing in D-54329 Konz, Stauffenbergstrasse 23.
- 3.- Has been appointed statutory auditor for the same period:  
ARTHUR ANDERSEN & CO., société civile, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
- 4.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to Mr Günther Thiel, prenamed.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in German, followed by an English version and in case of discrepancies between the German and the English texts, the German version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 1996, vol. 821, fol. 18, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Düdelingen, den 14. Februar 1996.

J. Elvinger.

(07017/211/332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**D & M SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3487 Dudelange, 5, rue R. Follereau.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Marc Dany, dessinateur, demeurant à L-3487 Dudelange, 5, rue Raoul Follereau;
- 2.- Monsieur Saïd Merzougui, dessinateur, demeurant à F-57000 Metz, 17, rue St. Marcel (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la création, le développement, l'exploitation, la mise en valeur et la commercialisation de logiciels et de systèmes permettant l'informatisation de la conception (Design), de la construction et de la fabrication (Manufacturing) ainsi que toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet ou de nature à le valoriser ou le développer. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet similaire.

La société a pour objet également une activité d'agence de publicité qui s'est spécialisée dans la présentation et la promotion de dossier technique.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de D & M SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Marc Dany, préqualifié, deux cent cinquante et une parts sociales . . . . .	251
2.- Monsieur Saïd Merzougui, préqualifié, deux cent quarante-neuf parts sociales . . . . .	249
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de dispositions contraires, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 (trois quarts) du capital social.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Titre V.- Dispositions générales

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-3487 Dudelange, 5, rue Raoul Follereau.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Saïd Merzougui, préqualifié;

b) Monsieur Marc Dany, préqualifié.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Dany, S. Merzougui, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 février 1996, vol. 821, fol. 22, case 12. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 février 1996.

J. Elvinger.

(07018/211/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

### **NOUVELLE SOCIETE CHAUSSURES IERACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3839 Schifflange, 1, rue de la Gare.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. - Monsieur Alain Ierace, indépendant, et son épouse,

2. - Madame Nathalie Decker, vendeuse, demeurant ensemble à L-3839 Schifflange, 9, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée familiale, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NOUVELLE SOCIETE CHAUSSURES IERACE, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Schifflange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de chaussures et de maroquinerie ainsi que la vente d'articles de la branche.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant un préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année; en conséquence, la première année sociale a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1996 et finira le trente et un décembre 1996.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune, réparties comme suit:

1. - Monsieur Alain Ierace, prénommé, cinquante parts sociales	50
2. - Madame Nathalie Decker, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5 % (cinq pour cent) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social. Les pertes, s'il y a lieu, seront supportées dans la même proportion.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément, les associés restants s'obligent à reprendre les parts à céder ou héritées.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 25.000,- francs.

#### *Assemblée générale*

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant tous comme valablement convoqués et se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Est nommée gérante pour une durée indéterminée, Madame Nathalie Decker, prénommée. La gérante aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Le siège social est établi à L-3839 Schifflange, 1, rue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. Ierace, N. Decker, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1996, vol. 89S, fol. 2, case 12. – Reçu 2.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 février 1996.

P. Decker.

(07025/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

### **MARBO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Robert Elvinger, expert comptable et fiscal, demeurant à Luxembourg;
- 2.- Monsieur Patrick Marchal, employé privé, demeurant à Longwy-Haut (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding dénommée MARBO HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modificatives sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à LUF 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de LUF 2.500,- (deux mille cinq cents francs luxembourgeois) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.



Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières et de leurs lois modificatives.

#### Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en juin 1997.

#### Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Robert Elvinger, préqualifié, neuf cent quatre-vingt-dix actions	990
2.- Monsieur Patrick Marchal, préqualifié, dix actions	10
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de LUF 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constataion

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Régis Coppex, expert-comptable, demeurant à Genève (Suisse);
- 2.- Monsieur Patrick Marchal, employé privé, demeurant à Longwy-Haut (France);
- 3.- Monsieur Pierre Fontaine, employé privé, demeurant à Arlon (Luxembourg).

#### Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Robert Elvinger, expert comptable et fiscal, demeurant à Luxembourg.

#### Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2001.

#### Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Elvinger, P. Marchal, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 1996, vol. 821, fol. 19, case 5. – Reçu 25.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 février 1996.

J. Elvinger.

(07022/211/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**I.B. TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2124 Luxembourg, 111, rue des Maraîchers.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jürgen Vollmer, pilote, demeurant 2200A Douglas Boulevard, suite 130, Roseville, CA 95661, USA;

2.- Madame Viviane Van Genechten, secrétaire, demeurant à B-2600 Berchem, Potvlietlaan 10, bus 77.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de I.B. TRUST HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures, et ce pour la première fois en 1997.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 1996.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution sans nul préjudice à environ 55.000,- francs.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Jürgen Vollmer, pilote, demeurant 2200A Douglas Boulevard, suite 130, Roseville, CA 95661, USA, cinq cents actions	500
2.- Madame Viviane Van Genechten, secrétaire, demeurant à B-2600 Berchem, Potvlietlaan 10, bus 77, cinq cents actions	500
<b>Total des actions: mille actions</b>	<b>1.000</b>

Le prédit capital d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-2124 Luxembourg, 111, rue des Maraîchers.  
 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

- a) Monsieur Jürgen Vollmer, prénommé;
- b) Madame Vanessa Braeckmans, employée privée, demeurant à B-2100 Deurne, Merksemsesteenweg 82;
- c) Madame Jill De Loose, sans état particulier, demeurant à B-2100 Deurne, Ten Eeckhovelei 250.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2001, Madame Viviane Van Genechten, prénommée.

4) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Vollmer, V. Van Genechten, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 89S, fol. 4, case 9. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 février 1996.

P. Decker.

(07020/206/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

### **I.B. TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 111, rue des Maraîchers.

#### *Réunion du Conseil d'Administration*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six janvier.

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme holding I.B.TRUST HOLDING S.A., se composant des membres suivants:

- a) Monsieur Jürgen Vollmer, pilote, demeurant 2200A Douglas Boulevard, suite 130, Roseville, CA 95661, USA;
- b) Madame Vanessa Braeckmans, employée privée, demeurant à B-2100 Deurne, Merksemsesteenweg 82;
- c) Madame Jill De Loose, sans état particulier, demeurant à B-2100 Deurne, Ten Eeckhovelei 250.

Le conseil d'administration, se considérant comme dûment convoqué, a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée des actionnaires Monsieur Jürgen Vollmer, prénommé, est désigné comme administrateur-délégué avec pouvoir de représenter et d'engager la société pour les actes de gestion journalière. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 89S, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(07021/206/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

### **ReFoC, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6833 Biver, 49A, Hauptstrooss.

#### STATUTEN

Im Jahre neunzehnhundertsechsunneunzig, am ersten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sind erschienen:

- 1. - Herr Georg Steffgen, Diplompsychologe, wohnhaft in D-83209 Prien (Deutschland), Ludwigstrasse, 32,
- 2. - Herr Markus Meis, Diplompsychologe, wohnhaft in D-54292 Trier (Deutschland), Maarstrasse, 3.

Welche Komparenten erklären, zwischen ihnen und all denjenigen, welche im nachhinein Anteilsinhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt:

**Art. 1.** Der Gesellschaftsname lautet ReFoC, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Diese Gesellschaft kann sich im öffentlichen Auftreten INSTITUT ReFoC, S.à r.l. nennen.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die auftragsgemässe Durchführung von Forschung, Weiterbildung und Beratung zu betrieblichen, sozialen und psychologischen Fragestellungen sowie forschungsgestützter Beratung von Unternehmen.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen; sie darf auch Zweigniederlassungen errichten. Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet, sämtliche mobiliaren und immobiliaren Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet, ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet.

Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, vorzeitig aufgelöst werden.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Bivier.

**Art. 5.** Das Stammkapital beträgt fünfhunderttausend luxemburgische Franken (LUF 500.000,-) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile zu je eintausend luxemburgischen Franken (LUF 1.000,-).

Die Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1. - Herr Georg Steffgen, vorgeannt, zweihundertfünfzig Anteile	250
2. - Herr Markus Meis, vorgeannt, zweihundertfünfzig Anteile	250
Total: fünfhundert Anteile	500

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von fünfhunderttausend luxemburgischen Franken (LUF 500.000,-) zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen.

**Art. 6.** Die Anteilsübertragung an Drittpersonen kann nur mit der Zustimmung aller Anteilhaber geschehen.

Im Sterbefall eines Gesellschafters ist (sind) der (die) andere(n) Gesellschafter berechtigt, den vererbten Anteil des Verstorbenen von den Erben zu erwerben. Der Kaufpreis bestimmt sich nach dem zum Zeitpunkt des Ablebens marktgerechten Wert des Geschäftsanteils.

Der oder die verbleibenden Gesellschafter hat dies den Erben innerhalb einer Frist von vier Wochen schriftlich anzuzeigen.

**Art. 7.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

**Art. 8.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Anteilhaber oder durch die Generalversammlung aller Anteilhaber ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer(s), sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung wie folgt festgelegt:

Der Geschäftsführer bedarf für alle Geschäfte und Massnahmen, die ausserhalb des durch den Gesellschaftszweck bestimmten normalen Geschäftsbetriebes der Gesellschaft liegen, der ausdrücklichen vorherigen Einwilligung der Generalversammlung. Hierzu zählen insbesondere, ohne Anspruch auf Vollständigkeit:

- Erwerb, Veräusserung und Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten,
- Aufnahme und Hingabe von Krediten,
- Wechselbegebungen und Verbürgungen,
- Errichtung und Aufgabe von Zweigniederlassungen,
- Bestellung und Abberufung von Prokuristen,
- Versorgungszusagen jeglicher Art,
- Abschluss von Verträgen und Geschäften jeder Art, die im Einzelfall grössere Verpflichtungen als vierhunderttausend luxemburgische Franken (LUF 400.000,-) für die Gesellschaft mit sich bringen.

Für den Fall der Zuwiderhandlung ist der Geschäftsführer verpflichtet, an die Gesellschaft eine Vertragsstrafe von fünfzigtausend luxemburgischen Franken (LUF 50.000,-) zu zahlen. Weitergehende Ansprüche der Gesellschaft sind hiervon unberührt.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die oder der Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich, wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember neunzehnhundertsechundneunzig.

**Art. 13.** Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und der oder die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz jederzeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 15.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von dem alleinigen Anteilhaber oder der Generalversammlung ernannten Liquidator(en), welche(r) kein Gesellschafter sein muss (müssen), durchgeführt, wobei die Anteile der Gesellschafter massgeblich sind.

**Art. 17.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf fünfzigtausend luxemburgische Franken (LUF 50.000,-) abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als gehörig einberufen betrachten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. - Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.
2. - Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt: Herr Georg Steffgen, vorgeannt.

Der Geschäftsführer hat die Befugnisse, die in Artikel neun der Satzung festgelegt sind.

3. - Die Adresse der Gesellschaft lautet: L-6833 Biver, 49A, Hauptstroos.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Steffgen, M. Meis, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 1996, vol. 89S, fol. 19, case 9. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 14. Februar 1996.

E. Schlessler.

(07026/227/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**VALUE PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 44.752.

*Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 22 janvier 1996  
à 10.00 heures précises*

L'assemblée a nommé Monsieur Derek Stuart Ruxton, «Lawyer», demeurant à Luxembourg, comme quatrième administrateur, avec effet à partir du 21 décembre 1995. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 1999.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

Pour extrait sincère et conforme  
CORPORATE SERVICES INTERNATIONAL S.A.  
*Agent domiciliaire*

Signature                      Signature  
*Administrateur                      Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 1996, vol. 476, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(06992/650/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**VIDEO ACTUEL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Pétange, 4, rue Robert Schuman.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 31 janvier 1996, vol. 173, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour VIDEO ACTUEL LUXEMBOURG, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER  
Signature

(06994/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**WAMPACH-HERZIG ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mondercange, 90, route d'Esch.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 16 janvier 1996, vol. 173, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

Pour WAMPACH-HERZIG ET CIE, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER  
Signature

(06998/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**VELINO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 9.986.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 1996, vol. 476, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 1995*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venu à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et Norbert Werner sont réélus en tant qu'administrateurs pour une nouvelle durée de 6 ans.

Monsieur Eric Herremans est réélu commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
VELINO S.A.  
BANQUE INDOSUEZ  
LUXEMBOURG  
Signature

(06993/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**VIDEO WOLTER, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 28, boulevard J.-F. Kennedy.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 31 janvier 1996, vol. 173, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

*Pour VIDEO WOLTER, GmbH*  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER  
Signature

(06995/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**WALU HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 28.407.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1994, enregistrés à Grevenmacher, le 30 janvier 1996, vol. 164, fol. 56, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

*Pour la société*  
WALU HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.  
Signature

(06997/745/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**WINGS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue de Romains - Waldbredimus.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Remich, le 1<sup>er</sup> février 1996, vol. 173, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 14 février 1996.

*Pour WINGS INTERNATIONAL S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE R. LINSTER  
Signature

(07001/598/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**X-DATA.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 36.643.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1994, enregistré à Grevenmacher, le 30 janvier 1996, vol. 164, fol. 56, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 1996.

*Pour la société X-DATA*  
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.  
Signature

(07005/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**FONDATION PAUL FINET, Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: Luxembourg.

Constituée le 30 juin 1965, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 110 le 25 septembre 1965.

**BILAN AU 31 DECEMBRE 1995**

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Disponibles et réalisables		Capital	39.237.336
à vue	48.266	A valoir sur contribution 1996	5.145.732
à terme	44.219.951		
Intérêts courus non encore échus	114.851		
	<u>44.383.068</u>		<u>44.383.068</u>

**COMPTE D'EXPLOITATION POUR 1995**

<i>Débit</i>		<i>Crédit</i>	
Interventions	8.949.553	Contribution CE 1994	7.044.750
Frais de gestion	3.085	Contribution CE 1995	11.459.400
Excédent des dépenses 1994 à valoir sur 1995	6.401.641	Extourne banque	50
Excédent des recettes sur les dépenses	5.145.732	Remboursement d'une bourse	32.002
	<u>20.500.011</u>	Intérêts	1.963.809
			<u>20.500.011</u>

Certifié conforme

W. Hoebeeck  
 Direction Générale des Budgets  
 Chef d'Unité à la Direction du  
 Comptable de la Commission

P. Flynn  
 Président de la FONDATION PAUL FINET

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 1996, vol. 476, fol. 41, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07012/999/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 1996.

**AMAS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 22.573.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 février 1996, vol. 476, fol. 68, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour AMAS HOLDING S.A.  
 Signature                      Signature  
 Administrateur                Administrateur  
 (Catégorie A)                (Catégorie B)

(07038/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**ARCHY INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ARCHY INVESTMENT GROUP S.A., qui a été tenue à Luxembourg en date du 21 décembre 1995, que le siège social de la société a été transféré de L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre, à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour extrait conforme  
 M<sup>e</sup> G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1996, vol. 476, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07039/309/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.